

MAH

Dix bonnes raisons de sauvegarder la cour centrale du Musée d'art et d'histoire

Le projet officiel d'agrandissement du musée avec surélévation au sein même de sa cour centrale constitue une intervention lourde et irréversible qui, pour Patrimoine suisse, n'est pas soutenable. Depuis 2007, nous demandons aux autorités de la Ville de Genève d'étudier d'autres scénarios. Dans le but de contribuer à la recherche d'une solution plus respectueuse de l'édifice, Patrimoine Suisse a même esquissé une alternative d'extension possible sur l'ancien terrain de l'Observatoire, rendue publique en 2011¹.

Face à l'entêtement des autorités refusant par principe toute alternative à leur projet, Patrimoine Suisse a été contraint de déposer un recours contre l'autorisation de construire délivrée en 2013, en particulier en ce qui concerne le dépassement du gabarit légal et l'occupation définitive de la cour par plusieurs «plateaux». Un argumentaire détaillé fondant la critique de ce projet a maintes fois été développé par Patrimoine suisse.

Toutefois, nous insistons ici sur ***dix bonnes raisons*** qui militent en faveur de la sauvegarde du bâtiment et particulièrement de sa cour intérieure dans le cadre de sa restauration et de son extension.

1. La cour est un élément essentiel

Dans sa situation très en vue, le Musée d'art et d'histoire est un exemple majeur de la construction du tout début du XX^e siècle à Genève. Il est formé de quatre corps de bâtiments articulés autour d'une cour de 900 m² environ, élément central de la composition. Cette cour intérieure définit à tous les étages une logique de lumière, de circulation et d'organisation, qui permet au visiteur de parcourir facilement une succession de salles et de cabinets d'exposition.

2. Une architecture caractéristique

La cour du musée est un lieu intérieur essentiel dans le site. Dans cet espace, on comprend l'architecture et la volumétrie caractéristiques des bâtiments dotés d'un patio ceint d'arcades. Au rez-de-chaussée, les arcades et les galeries, selon le modèle des architectures classiques, forment le socle sur lequel prennent appui les façades. Cet espace central, ouvert, est directement baigné de lumière naturelle. Les étages supérieurs viennent y puiser un éclairage qui peut être modulé. Dans cette situation urbaine si particulière, cette typologie d'édifice palatial enrichit les exemples de bâtiments réalisés à Genève au XIX^e siècle durant la période d'extension fazyste.

3. Valorisation du plan d'origine

En se limitant à une excavation du sous-sol de la cour et en établissant une verrière transparente à la hauteur des corniches de la toiture, on éviterait l'impact d'interventions lourdes sur les façades, tout en apportant une sensible amélioration énergétique. La cour ainsi revalorisée offrirait un complément fonctionnel aux circulations d'origine. Elle deviendrait surtout un ***atrium*** grandiose.

4. Importance de la lumière naturelle

La cour a été conçue pour assurer un éclairage naturel traversant à tous les corps de bâtiments et aux collections qu'ils abritent. Même si aujourd'hui la gestion de la lumière est devenue plus complexe en matière de muséographie, la disposition actuelle permet d'éviter d'avoir à intensifier l'éclairage artificiel, à une époque où l'on doit se préoccuper d'économies d'énergie.

5. Un nouveau pôle urbain

Une fois couverte d'une verrière, tempérée et dès lors utilisable toute l'année comme un jardin d'hiver, la cour centrale peut devenir un lieu public fort, convivial, intégré à son environnement urbain et indépendant de sa fonction muséale, grâce à ses possibilités d'accès directs aux deux boulevards et au passage Burlamacchi. Elle démontre du reste toujours sa capacité à accueillir des spectacles ou manifestations culturelles variées et extraordinaires, notamment grâce à son excellente acoustique, comme la Fête de la musique. Elle pourrait mieux valoriser son restaurant déjà fort apprécié, accueillir expositions temporaires ou permanentes, événements ou performances artistiques, rassemblements divers, mais aussi devenir un lieu de déambulation et de repos.

6. Respect des chartes de restauration

Le projet officiel contrevient aux principes internationalement reconnus de conservation du patrimoine (Charte de Venise, 1964), qui visent à préserver l'intégrité de l'édifice sur lequel on intervient. L'accrochage des dalles prévues par ce projet causeraient inmanquablement de lourds dégâts aux façades. Aussi, une intervention minimum dans la cour serait-elle plus conforme aux directives des chartes internationales de restauration². Une verrière établie au niveau des corniches améliorerait la situation en termes d'isolation et d'économie, tout en évitant des interventions dommageables aux fenêtres et façades.

7. Le devenir des arcades

Le portique sur trois côtés, outre son importance esthétique, offre à la fois des possibilités de déambulation autour du centre, ainsi que des seuils intéressants avant d'accéder aux différents espaces d'exposition. Ce type de distribution permet une combinaison diversifiée de situations muséographiques, en fonction de tel ou tel concept évolutif. Les impacts du projet officiel seraient destructeurs, puisqu'une dalle recouvrirait la totalité de la surface de la cour et supprimerait la vision des arcades qui se verraient reléguées en sous-sol, dans un nouvel espace dépourvu de lumière naturelle. Leur fonction première ainsi effacée, le visiteur aura perdu de vue les véritables fondements de cette architecture qu'il ne pourra plus comprendre.

8. L'impact négatif du projet de la Ville

Les surfaces, l'épaisseur et le poids des mezzanines prévues actuellement pour présenter les œuvres constitueront des volumes envahissants et intolérables dans cet espace relativement restreint. Ces ouvrages coûteux et lourds seront inévitablement suspendus à une structure disproportionnée pour pouvoir supporter toutes les charges qu'ils impliquent.

9. Le génie du lieu

A elles seules, ces raisons suffisent à justifier le respect de cette cour. Ce lieu à vocation d'espace public doit conserver une cohérence dans un musée qui s'attache principalement à l'Art et à l'Histoire. Tout ajout nécessaire à un fonctionnement contemporain devrait entrer en dialogue mesuré avec l'existant. La préservation de la cour est au surplus une question de simple bon sens: si la collectivité est attachée au bâtiment du Musée d'art et d'histoire en raison de ses caractéristiques architecturales, urbaines, culturelles, historiques et symboliques, au point de l'avoir inscrit dans la liste des monuments d'importance nationale, c'est pour le conserver dans son identité, c'est-à-dire dans une forme reconnaissable, transmissible aux générations futures, ce n'est pas pour le *défigurer* en détruisant ses qualités !

10. Un choix rationnel et une vraie vision d'avenir

Ces raisons de sauvegarder la cour centrale du musée impliquent une autre orientation de projet. Nous en avons esquissée une au printemps 2011, qui dissociait l'agrandissement du bâtiment existant de sa restauration. Nous avons mis en évidence la faisabilité d'un agrandissement *extra muros* sur les 4000 m² du terrain libéré par la démolition, en 1969, de l'ancien Observatoire.

Cette alternative offrirait l'immense avantage d'un échelonnement des travaux, ce qui permettrait le maintien des activités du musée, sans qu'il soit nécessaire de le fermer pendant plusieurs années. De plus, une telle extension dans le volume de la butte romprait l'isolement du MAH en le mettant en connexion directe avec les quartiers environnants de la haute et de la basse ville.

Ainsi plus rationnellement formulée, cette proposition obéirait au principe d'économie de moyens. L'extension ne dénaturerait plus le bâtiment de Camoletti et se fonderait sur une maîtrise foncière effective, puisqu'elle serait complètement établie sur des parcelles appartenant à la Ville de Genève. C'est selon ce même principe d'une extension dissociée que se réalisent aujourd'hui les projets du Kunsthaus de Zurich et du Kunstmuseum de Bâle.

Le Musée d'art et d'histoire pourrait dès lors être restauré dans les règles de l'art sans être hypothéqué par des transformations intérieures trop lourdes ou par un chantier difficile à maîtriser, tant d'un point de vue technique que financier.

L'intervention dans la cour telle que proposée aujourd'hui par la Ville de Genève n'offre que des possibilités très limitées. Elle ne peut résoudre à terme la question de l'agrandissement de l'institution et compromettrait de manière irréversible l'identité architecturale du monument. A titre d'exemple, le Louvre envisage déjà de revoir le dispositif prestigieux proposé par Pei dans les années 80 car celui-ci ne répond plus aux besoins toujours grandissants de l'institution en dépit de ses multiples délocalisations. Il en ira de même au MAH, qui devra demain s'agrandir autrement, et nécessairement hors de ses murs. Il est donc important d'avoir de cette question une vraie vision à long terme et il faut impérativement préserver l'intégrité de la cour du musée, cœur du monument actuel, qui doit rester un de ses principaux attraits.

Genève, le 12 mai 2014
mba/bzum/jfe/jpk/fm/cmds

¹ Voir *Alerte* 115, printemps 2011 et *Alerte* 126, hiver 2013-2014.

² Chartes internationales ICOMOS de la restauration 1964 à 2000